



---

# REVUE DE PRESSE

---

MARS 2017

# SOMMAIRE

<b>ÉLECTRICITE</b> .....	<b>3</b>
1. Pourquoi les syndicats d'énergie veulent devenir les bras armés des régions .....	3
2. Les anti-Liky manifestent .....	7
<b>ÉNERGIES NOUVELLES</b> .....	<b>8</b>
3. Photovoltaïque : la baisse des coûts va se poursuivre .....	8
4. Energies renouvelables : faire de l'éolien un atout politique !.....	10
5. Energies renouvelables en Europe : la France encore loin de ses objectifs.....	12
6. Deux nouveaux appels d'offres d'énergie renouvelable .....	14
7. Electricité renouvelable : la nouvelle donne.....	15
<b>GAZ</b> .....	<b>16</b>
8. Après le GNV, Engie accélère dans la mobilité électrique .....	16
<b>ÉCLAIRAGE PUBLIC</b> .....	<b>17</b>
9. Les collectivités doivent-elles obtenir une autorisation des propriétaires riverains des voies publiques pour l'installation des lampadaires .....	17
<b>INFRASTRUCTURES DE RECHARGE</b> .....	<b>18</b>
10. Indre-et-Loire : l'électrique au cœur du département .....	18
11. Lancement imminent pour le pass Charge-Map de paiement de la recharge .....	22

# ÉLECTRICITE

## **Pourquoi les syndicats d'énergie veulent devenir les bras armés des régions**

---

**Source : La Gazette des communes**

**Date : 07 mars 2017**

---



Les syndicats d'énergie n'ont pas manqué l'occasion d'exploiter à leur profit le nouveau paysage institutionnel né de trois lois adoptées en 2014 et 2015 en matière de réforme territoriale et de transition énergétique. Ces textes installent la région dans ce domaine. Les autorités concédantes s'efforcent depuis de consolider leur place en s'imposant à ses côtés.

Ils ont craint, sinon pour leur existence, du moins pour leur rôle dans le paysage énergétique français. Après avoir entrepris depuis plusieurs années de développer des compétences allant bien au-delà de leur mission originelle - la distribution d'énergie -, les syndicats d'énergie auraient pu, à l'image des départements, sortir affaiblis des textes relatifs à la réforme territoriale et à la transition énergétique (TE) votés en 2014 et 2015. Ils ont été épargnés. Ils s'installent même dans le nouveau cadre administratif et politique. Durablement, espèrent-ils.

### **La région, chef de file et coordinatrice**

La région est la grande bénéficiaire du dispositif mis en place par le législateur. La Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) du 27 janvier 2014 la consacre « chef de file » dans huit domaines, dont le climat et l'énergie, le développement durable du territoire et la protection de la biodiversité. La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) la complète, notamment en confiant à la région l'élaboration d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Document prescriptif de planification, il a vocation à regrouper les schémas existants (SRIT, SRI, SRCAE, PRPGD, SRCE) « afin de permettre une meilleure coordination des politiques publiques régionales concourant à l'aménagement du territoire ».

La région se voit aussi assigner un rôle de coordination des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) instituées par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Elles contribueront à un « service public de la performance énergétique de l'habitat » déployé par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dit le texte.

## « Une belle architecture »

Dans cette nouvelle configuration, « il était logique que les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) entrent en dialogue avec les régions », commente le directeur général de la Fédération nationale des collectivités et régions (FNCCR), Pascal Sokoloff. Premier vice-président de l'association de collectivités et président du syndicat de la Nièvre (SIEEN), Guy Hourcabie se réjouit de la « belle architecture » imaginée par le législateur, et il envisage ainsi sa traduction en actes : « la région évalue les besoins et elle propose des orientations ; les syndicats d'énergie accompagnent les EPCI dans la mise en œuvre de projets sur le territoire départemental, en proximité et en relation directe avec les populations. »

« Les régions ont conscience qu'avoir de belles idées et de grandes ambitions ne suffit pas à faire sortir des projets, complète le directeur général du cabinet de conseil aux collectivités AEC, Emmanuel Romieu. Elles ont besoin d'un bras opérationnel. Et ce, d'autant que la première règle pour elles aujourd'hui, c'est la réduction des coûts. Alors qu'elles auraient pu mettre en place de vrais services, elles préfèrent rechercher du côté de l'existant. C'est l'énorme chance des syndicats d'énergie. » Lesquels montrent l'avoir bien compris.

## Devenir incontournables

« Jusqu'ici bras armé du département, avec qui nous avons d'ailleurs mené une étude stratégique sur l'énergie jusqu'en 2030, nous devons désormais accompagner la région Bourgogne-Franche Comté sur les schémas qu'elle aura promus, dans la mesure où elle détient maintenant la compétence », explique Guy Hourcabie. « C'est seulement ainsi que nous serons à l'avenir présents et que nous nous rendrons incontournables », ajoute-t-il.

Ce type de partenariat, censé être gagnant-gagnant, s'est déjà traduit par des engagements dans plusieurs régions. Les accords sont, côté syndicats, portés par les regroupements en ententes. Ils sont encouragés par la FNCCR, qui leur propose un modèle générique, à compléter selon les spécificités locales. Dernier en date, Territoire d'énergie Occitanie Pyrénées-Méditerranée, qui réunit treize syndicats, a, le 14 décembre 2016, signé une convention de partenariat avec la région.

## « On est arrivés au bon moment »

« La région ne serait peut-être pas allée naturellement vers nous, remarque le directeur général des services (DGS) du syndicat des Hautes-Pyrénées (SDE65), Bruno Rouch. On est arrivés au bon moment, celui où elle se demandait comment entrer dans

le champ de la transition énergétique. Notre entente <sup>(1)</sup> représentant treize départements, chacun comptant plusieurs centaines de communes, nous avons offert l'opportunité à la région d'agir concrètement et rapidement sur le sujet de l'énergie.

»

Le Pôle Energie d'Occitanie met à disposition de la région ses compétences en matière de distribution - raccordement au réseau des énergies renouvelables (ENR) et expérimentation de solutions smart grids -, d'efficacité énergétique - conseil en économies d'énergie auprès des collectivités (CEP) -, d'écomobilité - infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) -, d'éclairage public, d'achat groupé d'électricité et de gaz ou de production d'ENR. Le tout, précise-t-il, au service d'une ambition affichée de devenir la « première région à énergie positive d'Europe ».

## Plutôt un rôle de chef d'orchestre

D'autres territoires se sont engagés dans des démarches similaires. A l'image de Pays de la Loire, qui a, le 16 décembre 2016, adopté une feuille de route régionale sur la TE 2017-2021. « Nous nous situons plus dans une logique de chef d'orchestre que de chef de file, souligne le vice-président de la région en charge du sujet, Laurent Gérard. Plutôt que d'imposer aux collectivités une vision, l'idée est de faire émerger des projets par les intercommunalités et les syndicats d'énergie. »

Une structure d'ingénierie et un fonds d'investissement dédiés à des projets de production d'ENR seront créés en 2017. Les syndicats en seront acteurs. De même qu'ils seront associés à la mise en place d'un réseau de plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE). Pour atteindre les objectifs, déclinés en 52 actions concrètes, que se fixe la région, celle-ci mobilisera « au minimum » 121 millions d'euros sur la période de cinq ans. Les syndicats d'énergie en seront les deuxièmes financeurs (114 M€), l'Union européenne (71 M€) et l'Ademe (15 M€) assurant le complément. Ils seront, via leur Pôle, parties prenantes d'un « schéma de gouvernance simple », au travers d'une commission régionale de l'énergie et du climat coprésidée par l'Etat, son établissement public l'Ademe et la région.

## Instaurer un climat de confiance

Le voisin breton a été le premier à officialiser une telle coopération dans le paysage administratif post-2014, en signant, le 9 mars 2016, une « déclaration d'intention » entre l'Etat, la région et le Pôle Énergie Bretagne (encore dénommé PEBreizh). « Mais, en réalité, cela fait des années que la région reconnaît les syndicats d'énergie comme des interlocuteurs », insiste, en évoquant le Pacte électrique breton de 2010, Dominique Ramard, dont les mandats de conseiller régional délégué à la transition énergétique et de membre du syndicat d'énergie des Côtes d'Armor (SDE22) permettent de « faire du lien » et d'instaurer un climat de confiance.

« Les régions doivent oublier l'image du syndicat d'électricité défenseur d'un ancien modèle et considérer les syndicats d'énergie comme les opérateurs délégués par les communes et communautés de communes de la transition énergétique, plaide-t-il. Ils représentent le bloc communal et en fédèrent les composantes, dont ils mutualisent

les investissements. Il s'agit de trouver les bonnes complémentarités entre nous. » Ce qu'il illustre avec la mobilité électrique : « En Bretagne, des bornes de charge ont été installées dans les départements, puis la région a porté une candidature collective au nom des quatre syndicats regroupés au sein du PE Breizh et d'elle-même. »

## A chacun son rythme

En Auvergne-Rhône-Alpes, les treize syndicats de l'entente (USERAA) sont proches d'un accord avec la région sur une convention aux termes de laquelle ils seront sa « force opérationnelle sur leur territoire respectif et les garants de l'application de la politique énergétique dans leur département », relate la DGS du syndicat de la Loire (SIEL), Marie-José Makareinis. Même tempo en Nouvelle Aquitaine. Les contacts sont en revanche moins avancés en Grand Est. Si le syndicat de l'Aube (SDEA) « a des habitudes anciennes de travail avec l'ex-région Champagne-Ardenne », observe sa DGS, Joëlle Guinot, le mode opératoire n'est pas homogène avec les autres départements. Les syndicats ont sollicité la région et sont en attente d'une réponse. Autre exemple, dans les Hauts-de-France, une moindre coordination entre autorités concédantes rend peu probable, en tout cas pour l'instant, un partenariat étroit entre syndicats d'énergie et région.

## Les anti-Liky manifestent

---

Source : La Nouvelle République

Date : 23 mars 2017

---



*Les opposants au nouveau compteur connecté ont manifesté hier à Paris comme à Tours.*

Plus de 190 associations et collectifs locaux appelaient hier à une journée de mobilisation nationale contre le compteur Linky, qui est actuellement en cours d'installation dans toute la France.

Plusieurs centaines de manifestants se sont ainsi rassemblés à la mi-journée devant la Maison de la Radio à Paris, où les candidats à l'élection présidentielle étaient attendus. Dans le même temps, une quarantaine d'opposants au compteur Linky - et aux nouveaux compteurs connectés pour l'eau ou pour le gaz - se sont également rassemblés à Tours devant le siège du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (Siel) pour réclamer plus de transparence sur le contrat de prestation qui lie les communes du département à Enedis via ce syndicat.

Les particuliers qui refusent Linky dénoncent à la fois les dangers sanitaires du compteur communicant (ondes électromagnétiques), l'utilisation de données numériques, les risques de piratages informatiques et la désinformation générale qui entoure ce nouvel équipement. « *Nous sommes victimes d'un véritable harcèlement au mépris du citoyen* », s'insurgeait hier une manifestante en rappelant le bon droit des opposants à Linky.



## **Photovoltaïque : la baisse des coûts va se poursuivre**

---

**Source : Environnement magazine**

**Date : 02 mars 2017**

---

**Dans une nouvelle étude, le syndicat professionnel Enerplan chiffre les retombées de l'énergie photovoltaïque en France aujourd'hui et d'ici à 2025.**



Enerplan publie la version finale d'une étude prospective sur la compétitivité de l'énergie solaire.

Une énergie bonne pour l'emploi et pour l'environnement. L'étude confirme la compétitivité grandissante de l'électricité photovoltaïque en France et ses retombées socio-économiques positives. Elle a été réalisée par le consortium I-Care, E-Cube et In Numeris à la demande d'Enerplan, de l'Ademe, de la fédération française du bâtiment (FFB) et du *think tank* France Territoire Solaire. *Environnement Magazine* avait déjà présenté les premiers résultats. Ils laissaient entrevoir les retombées en termes de créations d'emplois (voir notre article). La version finale de l'étude est maintenant publiée. Elle confirme la tendance et chiffre la baisse des coûts.

### **50 euros en 2025**

Pour les grandes centrales au sol, le coût minimum de production dans le sud de la France est évalué à 66 euros par mégawattheure aujourd'hui et pourrait atteindre 50 euros en 2025. « On retiendra de l'étude que l'électricité photovoltaïque produite par les centrales au sol dans le sud de la France est déjà compétitive par rapport aux



investissements dans de nouvelles installations de production », souligne par communiqué Enerplan.

### **90% d'autoconsommation**

Pour les installations photovoltaïques sur bâtiment, l'autoconsommation est prête à décoller d'après l'étude. « La modélisation économique montre déjà une rentabilité sans soutien en Paca pour les grandes toitures (> 250 kW) et pour un taux d'autoconsommation de 90 %, et à partir de 2018-2019 pour les moyennes toitures (36-100 kW). Pour ces dernières, une chute des coûts de production (10 % environ) a été constatée entre 2014 et 2015 sous l'effet de la forte contradiction des prix d'installation et de structure, tandis qu'une baisse significative (-25%) est projetée d'ici 2025 », résume la synthèse de l'étude.

### **Effet volume et professionnalisation**

Reste le cas du résidentiel. Un arrêté tarifaire est attendu. La mise en place d'un tarif d'achat pour les solutions surimposées « devrait entraîner de façon rapide une baisse du coût de production de 25 % environ ». Pour les installations intégrées au bâti, les projets devraient plutôt se développer dans les constructions neuves, où ils bénéficient d'un avantage compétitif en substitution d'éléments de toitures. « La baisse du coût des composants, l'effet volume et la professionnalisation de la filière devraient conduire à une baisse supplémentaire importante (-35%) d'ici 2025 ».

Thomas Blosseville

## **Energies renouvelables : faire de l'éolien un atout politique !**

---

**Source : La Gazette des communes**

**Date : 02 mars 2017**

---



Le développement des énergies renouvelables est un enjeu national et international. Tout plan repoussé, abandonné, éloigne la France de son engagement de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation globale en 2020. Mais les impacts sonores, la protection des espèces animales, le respect du paysage font que les projets s'attirent les foudres d'une armada d'opposants. Alors, nombre d'élus préfèrent désormais rester en retrait.

C'était il n'y a pas si longtemps : tout élu insensible au développement durable était vu comme irresponsable, peu soucieux des générations futures et de la planète. Pas un programme électoral n'omettait les énergies vertes. Las, l'état de grâce a laissé la place à la méfiance.

Comment en est-on arrivé là ? Comment est-on passé de 90 % de Français favorables à l'éolien en 2007 à ce constat amer, dix ans plus tard ? Et comment a-t-on pu laisser faire la stratégie du recours systématique de la part d'une opposition plus structurée au plan national qu'intéressée aux enjeux locaux ?

L'expérience de terrain nous le montre : les élus ont été livrés à eux-mêmes face à des dossiers éoliens lourds, complexes, porteurs de tensions et donc de possible défaite électorale. Pour que les éoliennes retrouvent leur popularité, il est urgent de montrer qu'avec méthode et anticipation, elles peuvent encore être un atout économique et politique. Pour soutenir les élus, il faut d'abord les sensibiliser et les informer sur les méthodes de concertation volontaire, au-delà du seul cadre réglementaire.

## Créer l'envie d'éoliennes sur le terrain

En 2015, 46 % des habitants de territoires accueillant des éoliennes regrettaient le manque d'informations sur le sujet. C'est là l'enjeu d'une démarche de coconstruction avec les citoyens, qui doit se faire en amont, bien avant le dépôt du dossier et l'enquête publique. Le dialogue, l'écoute et l'adaptation des projets sont essentiels : le schéma classique - réunion publique, permanence, diffusion d'une lettre - a peu de chances d'intéresser et de susciter l'adhésion.

Il est également indispensable que les régions et les établissements publics de coopération intercommunale aident les élus à créer l'envie d'éoliennes sur le territoire, par le partage d'expérience, de bonnes pratiques concernant la mise en place d'une concertation au long cours. Les projets éoliens doivent être portés de manière positive et non plus considérés comme une somme de problèmes à régler. Enfin, il n'y aura pas d'entreprise acceptée sans une meilleure communication valorisant ses retombées positives : gains de consommation d'énergie, revenus générés, création d'emplois directs et indirects...

Deux tiers des habitants des territoires concernés ne savent pas se prononcer sur les avantages de l'éolien. Comment imaginer que ce type de démarche puisse être soutenu ? Les grands programmes d'infrastructures doivent, pour aboutir, intégrer que les attentes et les exigences des citoyens ont changé. Les méthodes classiques qui se limitaient le plus souvent à de l'information ne suffisent plus. Cela ne signifie pas que tout plan doit être considéré comme mort-né. Si les élus locaux acceptent cette nouvelle façon d'associer les habitants à ces projets, alors ils auront de nouveau une chance de se faire ; et tout le monde en sortira gagnant.

## Energies renouvelables en Europe : la France encore loin de ses objectifs

---

Source : Localtis

Date : 17 mars 2017

---



© Fotolia |

Avec seulement 15,2% d'énergies renouvelables (ENR) dans sa consommation finale brute d'énergie en 2015, la France est en dessous de la moyenne européenne, selon des données publiées par Eurostat ce 14 mars. Avec les Pays-Bas, elle est aussi le pays le plus éloigné des objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre de la stratégie Europe 2020, qui prévoit pour l'Hexagone 23% d'ENR à l'horizon 2020.

En 2015, la part de l'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a atteint 16,7% dans l'Union européenne (UE), soit près du double de son niveau de 2004, selon des données publiées par Eurostat ce 14 mars. L'UE se rapproche de l'objectifs des 20% qu'elle s'est fixé à l'horizon 2020 mais les différents Etats membres présentent des situations très contrastées, même si en un peu plus de dix ans, la part des énergies renouvelables (ENR) s'est considérablement accrue partout. La Suède reste de loin la championne des énergies renouvelables : celles-ci représentent plus de la moitié (53,9%) de sa consommation finale brute d'énergie. Viennent ensuite la Finlande (39,3%), la Lettonie (37,6%), l'Autriche (33%) et le Danemark (30,8%). A l'inverse, les pays où la part des énergies renouvelables reste la plus faible sont le Luxembourg et Malte (5% chacun), les Pays-Bas (5,8%), la Belgique (7,9%) et le Royaume-Uni (8,2%). Avec une proportion de 15,2%, la France est en dessous de la moyenne : elle fait un peu mieux que l'Allemagne (14,6%) et quasiment jeu égal avec la République tchèque (15,1%), et la Grèce (15,4%). Outre les Etats les plus avancés en matière d'ENR, elle est aussi largement distancée par des pays comme la Croatie (29%), l'Estonie (28,6%) ou le Portugal (28%).

## Objectifs nationaux pour 2020 : 11 pays déjà au niveau

Par rapport à la [Stratégie 2020 de l'UE](#), chaque Etat membre a son propre objectif. Ces objectifs nationaux, qui sont contraignants, tiennent compte des situations de départ ainsi que des potentiels d'ENR et des performances économiques propres à chacun. Au sein des 28, 11 pays ont déjà atteint le niveau requis pour réaliser leurs objectifs nationaux 2020 respectifs : la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Croatie, l'Italie, la Lituanie, la Hongrie, la Roumanie, la Finlande et la Suède. Les pays aujourd'hui les plus éloignés de leurs objectifs sont les Pays-Bas (à 8,2 points de pourcentage de leur objectif national 2020), la France (à 7,8 points), l'Irlande et le Royaume-Uni (à 6,8 points chacun) et le Luxembourg à 6 points.

Selon les données du Commissariat général au développement durable (CGDD) mises à jour le 24 février 2017, la France n'a réalisé que 83% de l'objectif 2015 selon la trajectoire qui doit lui permettre d'atteindre son objectif de 23% en 2020 : elle est un peu moins en retard pour l'électricité (87% de l'objectif réalisé avec seulement 65% sur l'éolien du fait du retard que connaît l'offshore) que pour le chauffage (76% de l'objectif réalisé). Les progrès les plus forts en termes de production primaire d'énergies renouvelables proviennent de la biomasse solide (9.501 ktep, en hausse de 470 ktep par rapport à 2014), des pompes à chaleur (1.844 ktep, +267 ktep), de l'éolien (1.836 ktep, +347 ktep), du photovoltaïque (666 ktep, +116 ktep) et du biogaz (577 ktep, + 86 ktep). L'hydraulique est par contre en baisse, avec 4.786 ktep, contre 5.484 ktep en 2014.

## **Deux nouveaux appels d'offres d'énergie renouvelable**

---

**Source : Environnement magazine.fr**

**Date : 9 mars 2017**

---

**Pour accélérer le développement des énergies renouvelables, Ségolène Royal annonce le lancement de deux nouveaux appels d'offres.**

Le ministère de l'Environnement lance deux nouveaux appels d'offres d'énergie renouvelable dans la droite ligne de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

### **Pérenniser l'autoconsommation**

Le premier vise à pérenniser le modèle économique de l'autoconsommation, consolidé par la loi relative à l'autoconsommation et aux énergies renouvelables publiée le 25 février 2017. Cet appel d'offres pluriannuel vise à soutenir les installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation. Il est ouvert aux consommateurs des secteurs industriels, tertiaires et agricoles, en particulier aux centres commerciaux. Il porte sur des installations de 100 à 500 kW quelle que soit la technologie renouvelable utilisée. Le volume total alloué de 450 MW est réparti en neuf tranches de candidatures de 50 MW chacune soit trois périodes par an. La première période de candidature se clôturera en septembre prochain.

### **Stimuler l'innovation solaire**

Le deuxième appel d'offres s'intéresse aux installations solaires innovantes. Il vise quatre familles d'innovation : les composants, le système électrique, l'optimisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque et enfin les installations couplant une production photovoltaïque secondaire à une production agricole. Le volume alloué de 210 MW est réparti en trois tranches de 70 MW. La première période de candidature se clôturera en septembre prochain.

### **Une filière satisfaite**

Enfin, la ministre de l'Environnement a annoncé les résultats de deux précédents appels d'offres. Ainsi la première période de l'appel d'offres pour les installations photovoltaïques au sol a désigné 79 lauréats qui produiront 700 GWh par an d'énergie solaire et généreront un investissement total de 460 millions d'euros. La deuxième période de l'appel d'offres pour les installations en autoconsommation a désigné 62 lauréats. Ils produiront 25 GWh par an et généreront des investissements à hauteur de 27 millions d'euros. Le taux d'autoconsommation moyen des projets atteint 97,6 %. Toutes ces annonces satisfont le Syndicat des énergies renouvelables. « Le lancement des deux nouveaux appels d'offres annoncés par la ministre va consolider la filière photovoltaïque française et inscrire notre pays dans l'élan mondial que connaissent aujourd'hui les énergies renouvelables. Les acteurs français, confortés par un marché national dynamisé, vont amplifier leur développement international », estime Jean-Louis Bal, le président du SER.

## Electricité renouvelable : la nouvelle donne

---

Source : Environnement magazine.fr

Date : 14 mars 2017

---

**Avec l'arrivée du complément de rémunération, les énergies renouvelables entrent dans une nouvelle ère. A quoi ressemblera demain la filière ? Décryptage en vidéo avec le syndicat des énergies renouvelables et le groupe Quadran.**



Environnement Magazine a décrypté 10 tendances clés de la transition énergétique à l'occasion du salon Be Positive.

Le tarif d'achat ? C'est fini ! Enfin presque. Les nouveaux projets d'énergies renouvelables vont devoir apprivoiser le complément de rémunération. Ce nouveau mécanisme de soutien doit les rapprocher du marché de l'électricité et de son lot d'incertitudes.

Ajoutez l'autoconsommation et les offres vertes, la transformation du marché de l'électricité s'accélère. En particulier pour les énergies renouvelables. La filière a-t-elle assez de visibilité ? Collectivités locales, État, Europe... Chacun joue-t-il le jeu ? En cette année 2017, le syndicat des énergies renouvelables (SER) dresse un triple constat : la révolution économique des renouvelables, le rôle plus actifs des territoires et des consommateurs, la simplification réglementaire. Le groupe Quadran illustre cette évolution du secteur. Il n'est plus seulement un développeur-exploitant de centrales d'énergies renouvelables, il devient un énergéticien de proximité. Agrégation, autoconsommation, fourniture d'électricité verte, maîtrise de la demande... Quadran se diversifie en bâtissant une offre centrée sur le consommateur final.

Notre décryptage vidéo avec Damien Mathon, délégué général du SER, Jérôme Billerey, directeur général du groupe Quadran, et Carole Lajous directrice générale du pôle Énergies Libres chez Quadran. Une vidéo réalisée à l'occasion du salon Be Positive à Lyon.



## Après le GNV, Engie accélère dans la mobilité électrique

---

Source : Environnement magazine

Date : 16 mars 2017

---

**Engie veut s'imposer sur le marché mondial de la mobilité numérique décarbonée. L'énergéticien français investit dans la recharge des véhicules électriques.**



Engie annonce l'acquisition d'EV-Box. Christian Robischon

Il y a une semaine, Engie annonçait ses ambitions en 2017 dans le gaz naturel véhicule (GNV) : l'ouverture de plus de 20 nouvelles stations en France dans les douze prochains mois. L'énergéticien s'inscrivait alors dans la dynamique de la filière GNV (voir notre article). C'est désormais dans la mobilité électrique qu'il avance ses pions. Engie annonce l'acquisition de EV-Box. Cette société hollandaise est spécialisée dans les solutions de recharge de véhicules électriques.

L'accord a été officialisé le 14 mars. « Pour Engie, l'acquisition d'EV-Box représente une étape stratégique vers un paradigme énergétique totalement nouveau que le monde commence à envisager », a commenté par communiqué Thierry Lepercq, directeur général adjoint d'Engie. Pour le dirigeant, il s'agit du « premier grand investissement » du groupe dans l'un de ses domaines stratégiques prioritaires à croissance rapide. EV-Box a déjà déployé plus de 40 000 bornes de recharge dans une vingtaine de pays. La société développe des solutions de recharge pour véhicules électriques depuis 2010.

# ÉCLAIRAGE PUBLIC

## **Les collectivités doivent-elles obtenir une autorisation des propriétaires riverains des voies publiques pour l'installation des lampadaires**

---

**Source : La Gazette des communes**

**Date : 08/03/2017**

---

Les servitudes d'ancrage et d'appui, relatives à l'établissement et à l'entretien des appareils d'éclairage public et de signalisation, posées à l'extérieur des murs ou façades, donnant sur la voie publique, sont soumises aux dispositions des articles L. 171-4 à L. 171-9 du code de la voirie routière. Dès lors, ces servitudes n'existent que pour les immeubles riverains des voies publiques et ne peuvent donc être imposées aux immeubles riverains d'une voie privée même ouverte à la circulation publique. Adoptées par délibération du conseil municipal ou du conseil communautaire compétent (art. L. 173-1 du code de la voirie routière), ces servitudes, couvrant le champ des opérations relatives à l'établissement et à l'entretien des appareils d'éclairage public, affectent les propriétés riveraines sans entraîner de dépossession définitive (art. L. 171-3 du code de la voirie routière).

En cas de refus des propriétaires concernés, il convient au maire de mettre en œuvre une procédure d'enquête publique, en application des dispositions de l'article R. 171-3 du code de la voirie routière. Cette enquête nécessite le dépôt d'un dossier, déposée à la mairie où ces propriétés sont situées, indiquant les propriétés privées où doivent être placés ces appareillages. Un délai de huit jours court à dater de l'avertissement qui est donné aux parties intéressées de prendre communication du projet déposé à la mairie. Cet avertissement est affiché à la porte de la mairie. Le maire fait ouvrir un registre pour recevoir les observations ou les réclamations.

À l'expiration du délai le maire arrête le projet définitif, établissant la dite servitude, et autorise toutes les opérations que comportent l'établissement, l'entretien et la surveillance des installations projetées. Sauf dépossession définitive, aucune indemnité n'est due pour l'établissement de cette servitude.

Toutefois les propriétaires dont l'immeuble y est soumis peuvent être indemnisés pour des dégâts consécutifs à l'installation ou à l'entretien des supports. L'article L. 171-5 du code de la voirie routière dispose que la pose d'appuis sur les murs de façades ne peut faire obstacle au droit du propriétaire de démolir, réparer ou surélever, à condition que celui-ci prévienne le maire un mois avant le début des travaux. Il en résulte, qu'en l'état actuel du droit, une collectivité n'est pas dans l'obligation d'obtenir une autorisation des propriétaires riverains des voies publiques, pour l'installation sur leur mur, d'un lampadaire. La collectivité peut créer une servitude, par le biais d'une enquête publique, passant outre le désaccord du propriétaire.

# INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

## Indre-et-Loire : l'électrique au cœur du département

---

**Source : Flotte automobile**

**Date : 20 mars 2017**

---

Pour promouvoir le véhicule électrique en Touraine, le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) travaille à verdir sa flotte depuis 2015, avec pour objectif le 100 % électrique. Ce projet s'inscrit dans une démarche beaucoup plus large puisque le SIEIL a installé 420 points de recharge publics sur son territoire entre 2011 et 2017.

par Manon Lamoureux -



Station de recharge rapide d'Autrèche

En 2015, la flotte du SIEIL a parcouru 193 835 km à travers l'Indre-et-Loire, soit à huit ou neuf trajets par jour pour l'ensemble des collaborateurs, avec 65 km au maximum pour un déplacement.

Tout a commencé en 2011 lorsque le département d'Indre-et-Loire a élaboré son plan climat énergie territorial (PCET) dans le cadre de la loi « Grenelle 2 ». Le SIEIL, autorité organisatrice du réseau de distribution électrique, a choisi de contribuer de deux manières dans le domaine des transports : il a déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides (voir notre article) ; et a décidé de remplacer sa flotte alors entièrement carbonée par un parc automobile éco-durable.

## Vers une flotte 100 % électrique

En 2013, le SIEIL a effectué un premier bilan carbone : l'ensemble de ses trajets annuels, soit 214 248 km, émettait 37 tonnes de CO<sub>2</sub>. Le syndicat s'est alors engagé dans le renouvellement de sa flotte de 13 véhicules par des modèles à faibles émissions (moins de 100 g de CO<sub>2</sub>). Il a acquis un premier véhicule électrique : une Renault Zoé testée lors de déplacements sur les chantiers.



Pascal Balpe, directeur des services techniques du SIEIL

L'expérience a été concluante : « En 2015, nous avons élaboré une première stratégie sur un parc modeste : quatre Zoé et neuf hybrides non rechargeables dont huit Yaris et une voiture de direction de type Auris, relate Pascal Balpe, le directeur des services techniques du SIEIL. Nous avons opté pour des contrats de location sur deux ans, qui intègrent l'entretien. »

En complément, deux vélos à assistance électrique ont été proposés aux équipes pour les distances courtes. Aujourd'hui, chaque agent bénéficie aussi d'un abonnement aux transports en commun pour circuler dans l'agglomération de Tours.

Cette année, à l'occasion du renouvellement de son contrat de LLD, la flotte va passer à 50 % de véhicules électriques. « L'objectif est d'évaluer la nouvelle gamme de véhicules électriques affichant une autonomie de 300 km. C'est une solution transitoire pour passer ensuite au 100 % électrique », explique Pascal Balpe.

En 2015, la flotte a parcouru 193 835 km à travers l'Indre-et-Loire. Cela correspond à huit ou neuf déplacements par jour pour l'ensemble des collaborateurs. « Notre activité étant la gestion du département, un trajet représente au maximum 65 km. Il est donc tout à fait possible de satisfaire nos besoins avec une flotte 100 % électrique. »

## Des contraintes liées au bâtiment

Plusieurs contraintes freinent néanmoins cet objectif. Le siège du SIEIL, situé à Tours, dispose uniquement de surfaces souterraines de stationnement. L'adaptation du bâtiment, avec l'installation de circuits électriques spécifiques pour les bornes de recharge aux niveaux R-1, a coûté 30 000 euros. Cependant, pour limiter les risques d'incendie, la loi interdit d'installer des bornes dans les parkings au niveau R-2.

Le SIEIL devra donc trouver et équiper des places en extérieur avant de pouvoir électrifier entièrement sa flotte.

## Le frein de l'autonomie de l'électrique



Jean-Luc Dupont, président du SIEIL

L'autonomie demeure un second frein, cette fois psychologique : « La Zoé possède 90 km d'autonomie avérée, contre les 110 km affichés, si bien que les agents ont abandonné l'électrique comme premier véhicule », rappelle Pascal Balpe. Tous les collaborateurs sont pourtant abonnés au réseau de recharge départemental. C'est donc sur le fonctionnement du syndicat que doivent se faire les prochaines évolutions.

« Notre cœur de métier consiste à rencontrer les maires, reprend Pascal Balpe. Nous avons donc imposé à nos collaborateurs de concentrer leurs rendez-vous pour baisser la consommation énergétique. »

En concertation avec le personnel, le SIEIL a choisi de ne pas employer d'équipement télématique pour suivre les déplacements. Un carnet de bord rempli chaque jour sert à établir les statistiques. Et tous les agents ont réalisé un stage d'éco-conduite lors de la prise en main des hybrides.

« Il y a toujours des personnes qui roulent très vite. Nous avons encore un travail à mener sur les comportements, reconnaît Pascal Balpe. La planification constitue une première étape : en diminuant le stress, elle contribue à réduire la vitesse de conduite. »

Plus largement, Jean-Luc Dupont, le président du SIEIL, compte bien faire de l'électrique le premier véhicule du syndicat d'ici 2018, pour donner l'exemple aux communes et soutenir le marché du VO électrique. L'un des objectifs de la future flotte 100 % électrique en LLD est en effet d'approvisionner le marché de l'occasion tous les deux ans, afin d'augmenter le nombre d'utilisateurs sur le territoire. Les véhicules achetés en 2015 ont d'ailleurs déjà trouvé des acquéreurs.

En parallèle, le SIEIL a instauré une mesure incitative pour les municipalités : il leur verse une prime de 3 500 euros pour tout achat de véhicule électrique. Le syndicat organise aussi des réunions avec les constructeurs pour présenter les modèles aux municipalités. Selon Pascal Balpe, seule l'obligation de tractage bloque encore le recours à l'électrique par ces dernières : « Les Kangoo et Nissan n'ont pas

suffisamment de puissance pour tracter une remorque. Il manque des utilitaires électriques puissants. »

## L'avenir : une flotte électrique partagée ?

Face aux contraintes liées à la gestion d'un parc de véhicules 100 % électriques, Pascal Balpe envisage déjà la mise en place d'une flotte covoiturée, faisant appel au réseau de recharge départemental et partagée avec le grand public : « Nous souhaiterions abandonner la flotte captive et nous tourner vers l'autopartage, à condition d'avoir des disponibilités et un parc suffisant. Les places de parking seraient alors abandonnées. Nous gagnerions en temps et en énergie pour le bâtiment. Nous pourrions nous affranchir de toutes les difficultés liées à la recharge. »

Autre avantage : cette solution permettrait de varier les véhicules selon les trajets. De fait, si le segment des citadines reste le plus adapté pour le kilométrage, nombre de missions impliquent des parcours sur autoroute pour traverser le département. De par sa flexibilité, l'autopartage électrique intéresse de plus en plus les collectivités et les entreprises nationales qui sont désormais dans l'obligation d'acquiescer 20 à 30 % de véhicules « à faibles émissions » lors du renouvellement de leur parc.



Borne de recharge de Saint-Avertin.

350 bornes de recharge sont disponibles en Indre-et-Loire, soit une borne tous les 25 km environ. En 2015, ces bornes ont réalisé 3 148 sessions de charge, de 8,57 kWh en moyenne, soit presque dix sessions par jour.



## Lancement imminent pour le pass Charge-Map de paiement de la recharge

---

**Source : AVERE**

**Date : 17 mars 2017**

---

Nouvel entrant parmi les opérateurs de mobilité, ChargeMap dévoile petit à petit sa solution d'accès et de paiement de la recharge. La startup va proposer un pass sans abonnement valable sur de multiples réseaux de bornes en passant principalement par la plateforme d'interopérabilité de GIREVE.



ChargeMap s'apprête à lancer dans les prochaines semaines sa solution d'accès et de paiement de la recharge des véhicules électriques. *"Notre ambition n'est pas d'être « un badge d'accès en plus » mais d'être la solution qui facilite la vie des conducteurs de voitures électriques, comme nous le faisons déjà depuis 6 ans pour la cartographie des bornes de recharge en Europe"*, explique la société.

Pour celle qui a choisi de baser son mode de fonctionnement sur la communauté, la compréhension des besoins des utilisateurs passe avant tout. ChargeMap fait donc le pari de la flexibilité totale en proposant uniquement un paiement à l'achat sans abonnement ni engagement préalable, quitte à proposer un tarif parfois supérieur aux autres solutions disponibles.

L'application mobile va ainsi s'enrichir de nouvelles fonctionnalités pour les membres ayant activé leur badge : mise en valeur des bornes compatibles avec le système d'accès ChargeMap, affichage de la disponibilité des bornes en temps réel, lancement d'une recharge depuis le smartphone, suivi des consommations, etc.



## Un premier partenariat avec + de bornes

Que ce soit via l'application ou le badge RFID, ChargeMap permettra de se connecter à une vingtaine de réseaux publics et privés par le biais de la plateforme d'interopérabilité GIREVE. Le site Automobile Propre mentionne parmi cette liste le réseau Corri-Door de bornes de recharge sur les autoroutes. ChargeMap a également annoncé un partenariat avec Plus de Bornes, sans intermédiaire cette fois. De quoi constituer un solide ancrage en région PACA où la start-up exploite plusieurs bornes.

Le développement de la solution en France servira d'abord de galop d'essai avant de s'attaquer ensuite au marché européen. ChargeMap rapporte notamment que 50% de ses 100 000 utilisateurs sont étrangers.



*Illustrations : © ChargeMap*